

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE NORD SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^le NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
3 — 52 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 32 — —	matin, Express-Poste.	6 — 43 — soir,	Omnibus.
9 — — — —	Omnibus.	9 — 44 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 15 minut. matin,	March.-Mixte.
		8 — 7 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. » Six mois, — 10 — — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le journal le Nord s'occupe de la prochaine réunion de la conférence de Paris; après avoir examiné les questions principales dont elle aura à s'occuper, à savoir, la double élection du prince Couza et l'acte de navigation du Danube, le Nord se demande, comme nous l'avons fait nous-mêmes, si l'on ne profitera pas de la réunion des plénipotentiaires européens pour porter devant eux la question italienne.

Voici en quels termes s'exprime le journal de Bruxelles:

« Quant à la question italienne, il nous semble qu'elle ne saurait être laissée à l'écart; mais, comme nous l'avons dit, elle ne peut être discutée que dans un congrès; la plupart des puissances ne sont probablement pas opposées à ce mode de solution d'un état de choses qui, de l'aveu de tous, ne saurait se prolonger sans amener une catastrophe.

« Que l'Autriche le repousse et s'efforce de renouveler la manœuvre qui, en 1856, a fait écarter la question d'Italie soulevée par le comte Walewski, on le comprend, mais elle aura beau faire, on n'a pas oublié la déclaration de M. Disraéli que « les grandes puissances signataires des traités de 1815 » seraient disposées à se réunir à la France et à l'Autriche, pour de nouveaux arrangements en Italie, et apposer de nouvelles signatures à ce traité, pour obtenir cet important résultat. »

Si l'on rapproche cette déclaration du chancelier de l'Échiquier de l'annonce, faite par lui au sein du parlement que le cabinet de Vienne aurait fait au gouvernement anglais une ouverture au sujet de démarches à tenter pour obtenir des réformes dans les Etats romains, dans le but de rendre possible la double évacuation de Rome et des légations, il est permis d'espérer que le gouvernement autrichien adoptera ce moyen de terminer à l'amiable les difficultés actuellement pendantes et dont l'Europe entière est à si juste titre préoccupée.

S'il faut en croire une correspondance adressée de Brady, le 6 février, à la Gazette autrichienne,

un hasard viendrait de faire découvrir à Jassy un horrible complot qui devait être mis à exécution quelques heures après le moment où il a été éventé.

Un professeur de musique du nom de Swartzenberg avait été victime d'un vol. Il soupçonnait un certain N. N., qu'il dénonça à la police. On fit chez cet individu une perquisition domiciliaire, et l'on y trouva le plan détaillé de la conjuration avec les noms des conjurés, au nombre de plus de 400, la plupart étrangers ou renégats.

Ils devaient mettre le lendemain le feu à la ville de Jassy en 60 endroits à la fois et assassiner dans la confusion l'hospodar Couza et les membres du sénat. La police a procédé immédiatement à l'arrestation des conjurés, ce qui, ajoute la Gazette autrichienne, a fait cesser le danger, mais non l'agitation. Nous reproduisons, bien entendu, cette nouvelle sous toutes réserves.

Une lettre de Vienne assure que le ministère des affaires étrangères a fait exprimer aux rédacteurs des journaux de Vienne le désir qu'ils modèrent le ton hostile de leurs articles concernant la France.

Nous publions ci-après un article rédigé d'après des correspondances de Port-au-Prince du 30 décembre dernier. Ces correspondances, et toutes les dépêches des divers commandants des stations étrangères portant la même date émettent l'opinion que les chances de succès sont favorables à l'empereur.

Nous donnons en outre deux dépêches qui nous apportent des nouvelles d'Haïti, en date du 26 janvier. Suivant ces dépêches, Soulouque, abandonné par son armée, se serait réfugié à bord du steamer Melbourne avec ses trésors, sa famille et sa suite. Soulouque, ajoutent ces dépêches, serait arrivé à la Jamaïque après avoir signé l'acte de son abdication.

Nous enregistrons purement et simplement ces derniers faits, et nous attendrons leur confirmation pour les apprécier.

Une correspondance de Vienne, en date du 10

février, contient l'énonciation d'un fait qui serait d'une grande importance, s'il se confirmait, et que nous enregistrons purement et simplement en attendant qu'il soit accrédité.

D'après cette correspondance le cabinet de Vienne aurait adressé au gouvernement prussien une note-circulaire dans laquelle l'Autriche déclarerait qu'elle est prête à satisfaire au désir exprimé par la France et à évacuer les légations; moins les places de garnison fixées par les traités. Dans cette note, le gouvernement autrichien prierait le cabinet de Berlin de prendre la peine de faire connaître à M. Walewski cette démarche, en preuve de grande modération. Il est à remarquer, ajoute cette correspondance, qu'il n'est nullement question dans cette dépêche des réformes que la France désire voir opérer dans l'Etat pontifical et qu'au contraire elle se rattache aux vues exprimées à ce sujet au sein du parlement anglais. — Charles Bousquet.

(Le Pays.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 14 février. — Aujourd'hui, dans la séance de la chambre des lords, lord Malmesbury a déclaré qu'un code d'instructions pour les officiers de la marine avait été rédigé d'un commun accord entre la France et l'Angleterre. Sa Seigneurie pense que le gouvernement américain y accèdera. Lord Clarendon croit que le nouveau système n'aura de bons effets que si toutes les puissances maritimes y accèdent.

M. Disraéli a annoncé qu'il présenterait le 28 du courant le projet de gouvernement relatif à la réforme parlementaire.

Londres, 14 février. — La principale proposition faite par M. Gladstone pour modifier le gouvernement de Corfou est d'ôter au sénat tout pouvoir exécutif.

Londres, 15 février. — Le Times conseille aujourd'hui à l'Autriche de recourir aux bons offices de l'Angleterre et de la Prusse, au sujet de son différend avec la France, et de promettre d'évacuer les Etats pontificaux.

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Première Partie.

(Suite.)

III. — AU BOIS.

Juliette et Bénédicte avaient suivi au pas l'avenue des Champs-Élysées, marchant à peu près en silence, jusqu'au moment où ils furent arrivés à l'avenue Dauphine qui mène directement au bois.

La marquise était ravissante avec sa robe amazone parfaitement ajustée et ondulante à gros plis, avec son col de guipure et son feutre gris à larges bords, ombragé de plumes noires que retenait une torsade de soie. Rien de comparable à l'habileté qu'elle mettait à manier sa docile jument, qui semblait fière de porter une telle maîtresse. Jamais plus belle lady ne parcourut sur un cheval de prix la fashionable promenade de Regent-street ou de Hyde-Park. Chez la marquise, il y avait une expression d'élevation, de réserve chaste et de finesse, qui forçait

l'admiration. Il n'y avait de regards que pour elle. On ne pouvait se lasser de voir quels mouvements gracieux elle imprimait à Miss-Lucy, aleanz plein de feu et décelant son origine anglo-arabe.

Bénédicte, sans s'amuser à cette fantasia coquette, se tenait parfaitement en selle, se contentant d'avancer sur la même ligne. Sa dextérité d'écurier n'était pas douteuse, et, quant à son maintien, il était parfait. Grave et poli, il avait pour la marquise un respect digne, moins semblable à un dandy galant qu'à un précepteur consciencieux qui a la garde et le soin d'un enfant chéri. Il sentait que Juliette pouvait être reconnue par beaucoup de personnes; aussi mettait-il dans sa propre physionomie une réserve nécessaire pour déjouer toute interprétation maligne. On a sitôt fait de dénaturer les actions les plus simples! Une partie de la société passe son temps à déchirer l'autre; de l'oisiveté sort la médisance; les Champs-Élysées et le bois ont remplacé les ruelles d'autrefois, et la calomnie au grand air n'est ni moins active ni moins dangereuse que ne l'étaient les propos et les épigrammes colportés, au siècle dernier, de boudoir en boudoir, par les petits marquis, les cadets de Gascogne et les abbés de cour. L'artiste ne se dissimulait pas les plaisanteries déplacées auxquelles sa présence à côté de Juliette pouvait donner lieu, et il était bien déterminé à ne point les encourager. En se fixant par intervalles sur la jeune femme, son regard était rempli

d'un intérêt tout fraternel, comme sa parole était mesurée et sobre. Enfin, c'était bien le même homme qu'on avait vu si souvent, à Rome, interroger le passé, converser avec les ruines et demander à la colonne de Trajan et aux arcades du Colysée, le secret de leur grand mélancolique.

Cependant Juliette n'était pas disposée à subir davantage ce demi-silence et cette gêne d'étiquette. Un sentiment, dont la cause n'eût pu être définie, la poussait, au contraire, à une sorte d'expansion, au mouvement presque fébrile de la pensée qui se dilate comme pour se fuir elle-même. Une fois arrivée au bois, elle rapprocha son cheval de celui de Bénédicte et dit en riant:

— On compterait les paroles que nous avons prononcées depuis que nous sommes sortis de l'hôtel. Auriez-vous pris en Italie l'habitude d'être muet? Ce n'est pourtant pas celle des Italiens.

— C'était celle des artistes romains que j'ai connus, Madame, répondit Bénédicte. Absorbés comme moi dans la contemplation des chefs-d'œuvre du passé, ils s'affligeaient d'avoir à soutenir une lutte inégale. Ils sentaient qu'il leur manquait ce milieu puissant d'où s'élance le génie, cet air vivifiant qui le féconde et le soutient. Ils avaient deux Rome à pleurer.

— C'est possible; mais vous, Monsieur Bénédicte, vous n'avez pas à pleurer notre France, qui, Dieu merci! ne manque ni de splendeur ni d'hommes de mérite. Et,

L'Europa arrive avec des nouvelles de New-York, en date du 2 février, et 572,453 dollars. Soulouque et les insurgés se trouvaient en présence, et l'on considérait comme probable l'abdication de Soulouque.

Au Mexique, les amiraux français et anglais insistaient pour le rétablissement de l'ancien tarif et le paiement des créances en capital et intérêts de leurs nationaux, au moyen d'une délégation sur les produits en importation des revenus du Mexique.

Londres, 15 février. — Le paquebot la Plata, qui a quitté la Jamaïque le 26 janvier, apporte les nouvelles suivantes :

L'armée de Soulouque ayant fait cause commune avec Geffard, Soulouque a abdicé et s'est réfugié à bord du steamer Melbourne avec ses trésors, sa famille et sa suite. Soulouque est arrivé à la Jamaïque.

Le commandant du steamer anglais Amazon a dû rejeter l'offre de conduire gratis les prisonniers nationaux de Cadix en Angleterre.

Madrid, 14 février. — La Gazette publie une exposition revêtue des signatures de 6,000 habitants de Cuba s'élevant énergiquement contre tout projet d'aliénation de l'île.

Demain des députés de nombreuses provinces s'assembleront pour traiter de la question de l'importation des céréales.

Francfort, 15 février. — On mande du canton du Tessin, qu'on regarde comme très-probable que les libéraux l'emporteront dans les élections. L'agitation est grande, et il y a eu même quelques troubles.

A Lugano, ces troubles ont dégénéré en un véritable combat, dans lequel il y a eu des blessés et un mort.

Les ultramontains sont venus aux élections ayant une croix en guise de bannière.

Berlin, 15 février. — Dans un article de fond, la Gazette prussienne (journal semi-officiel) s'exprime de la manière suivante sur la situation :

Les craintes que les dissensions diplomatiques entre les cabinets de Vienne et des Tuileries avaient fait naître, ont considérablement diminué depuis le discours de la reine d'Angleterre et de l'empereur des Français. Dans le discours de Sa Majesté britannique, est exprimée l'intention de maintenir les traités et de coopérer de toute son influence au maintien de la paix. Le discours de l'Empereur a encore augmenté la confiance. Le désir exprimé par Sa Majesté l'Empereur de voir se consolider l'alliance avec l'Angleterre, dans un moment où celui-ci a proclamé le maintien des traités comme unique base de sa politique, paraît indubitablement une garantie que le gouvernement de la France se placera également sur ce terrain qui formera la base inaltérable de l'alliance entre l'Empire et l'Angleterre.

D'après des indices suffisants, on a tout lieu de croire que l'Autriche elle-même prend le discours de l'Empereur dans un sens pacifique, et que le cabinet de Vienne serait disposé à entrer en négociation avec la France relativement à la cessation de l'occupation militaire de l'Italie centrale.

Les démarches conciliantes de l'Autriche doivent être saluées comme des espérances très-favorables pour la solution pacifique de toutes les questions pendantes.

D'autre part, les gouvernements de Prusse et d'Angleterre continueront leurs efforts pour faire disparaître les causes des plaintes légitimes fondées sur les traités.

Enfin, on peut espérer que le cabinet de Saint-Petersbourg ne refusera pas d'appuyer les démarches de la Prusse et de l'Angleterre, et on peut se reposer dans la volonté sincère des grandes puissances du soin de maintenir la paix. — Havas.

EXTÉRIEUR.

HAÏTI. — On lit dans le Pays :

Une lettre de Port-au-Prince, du 30 décembre, que nous recevons, confirme les premiers renseignements que nous avons donnés lorsqu'a éclaté l'insurrection dirigée contre le gouvernement de l'Empereur Faustin.

Les récits faits par les journaux américains sont en opposition complète avec la vérité, et la proclamation adressée aux habitants de Port-au-Prince par l'empereur pour leur annoncer sa défaite, et publiée par eux, est apocryphe. La révolte dirigée par Geffard ne s'étend qu'à une seule province, celle d'Artibonite, et le nouveau président ne s'est pas encore trouvé suffisamment en force pour quitter Gonaïves, chef-lieu de la province, aujourd'hui sa capitale.

L'empereur Faustin lui-même n'a quitté Port-au-Prince que le 16 décembre. Il est à la tête d'un corps de troupes de 7,000 hommes, parmi lesquelles figure sa garde, forte de 2,400 hommes, et sur la fidélité de laquelle il peut compter de la manière la plus absolue. A son départ, il a reçu des trois provinces de l'ouest, du sud et du nord, les nouvelles les plus rassurantes, et les villes de Jacmel, des Cayes, de Jérémie et du Cap haïtien, lui ont envoyé des députations pour l'assurer de leur dévouement. Quant aux étrangers, ils sont en parfaite sécurité et le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour faire respecter leurs personnes et leurs propriétés. Le consul général de France, M. Mellinet, et le consul d'Angleterre, sir Thomas Usher, ont pris sous leur protection les étrangers dont les gouvernements n'avaient pas de représentants dans l'empire d'Haïti.

Ce qui nuit à l'insurrection, c'est que le général Geffard est un molâtre, et que les préjugés de la peau sont encore plus forts dans ces contrées que les passions politiques. La province de l'Artibonite est celle qu'habitent les plus riches familles de mulâtres, et cette circonstance explique les succès que les révoltés y ont obtenus. Il n'est pas probable que l'insurrection puisse tenir devant l'armée impériale, beaucoup plus nombreuse; mieux disciplinée et mieux armée que celle de Geffard. Il faut ajouter à ces considérations que l'empereur Faustin est incontestablement le meilleur général que possède le pays, qu'il de doit ses grades qu'à ses services, et qu'avant d'arriver au pouvoir suprême, il jouissait d'une grande réputation dans l'armée haïtienne. Quand à Geffard, c'est un bon militaire, un homme estimable, mais qui n'a pas les qualités suffisantes pour remplir le rôle qu'il veut jouer. Il a été poussé par les intrigues de quelques aventuriers américains qui n'ont pas tenu les promesses qu'ils lui avaient faites.

L'empereur Faustin est incontestablement, avec le président Boyer, le chef le plus distingué qu'ait

eu le pays. Depuis le 26 août 1849, époque de sa proclamation à l'empire, il y a maintenu l'ordre, il a établi un tarif de douanes plus favorable au commerce que celui de ses prédécesseurs, il a protégé les étrangers et il a rempli ses obligations envers la France qui, de même que les autres puissances, n'aurait pas intérêt à voir son empire replongé de nouveau dans le désordre et dans l'anarchie. Ajoutons que l'empereur Faustin a exécuté de grands travaux d'utilité publique et qu'il protège d'une manière toute particulière l'agriculture, parce qu'il comprend qu'en elle réside la fortune et l'avenir de son pays.

A. RENAULD.

FAITS DIVERS.

On lit dans le Journal d'Agriculture pratique :

La rareté des fourrages rend cette année le bétail rare et précieux. Tous les soins qui pourront contribuer à le maintenir en bon état acquièrent donc une importance très-grande. C'est pour cette raison que je crois utile d'indiquer aux agriculteurs un moyen de détruire les poux qui affectent les animaux domestiques; ces insectes sont, comme chacun sait, très-fréquents lorsque la nourriture est mauvaise et que le bétail ne reçoit pas des soins suffisants.

J'ai vu partout, même dans un institut agricole, employer un procédé consistant à racler jusqu'au vif les surfaces envahies par les poux, et à étendre sur ces plaies saignantes une couche d'onguent mercuriel double. Le moyen que j'emploie dispense de faire subir aux animaux la 1^{re} partie du traitement; au lieu d'onguent mercuriel, je prends 60 grammes de staphysaigre que je fais infuser pendant 24 heures dans un litre de bon vinaigre, et je lotionne avec le liquide les parties attaquées par les poux; comme il arrive que tous les œufs ne sont pas toujours détruits par cette 1^{re} lotion, il est bon d'en faire une seconde 10 à 12 jours après la première.

— La police de San-Francisco poursuit avec énergie les joueurs de toutes les nations.

Nous empruntons au Bulletin, du 4 janvier, de cette ville, le récit suivant à propos d'une descente dans une maison de jeu chinoise.

Le chef de police Burke, dit le journal californien, a fait avant-hier, dans l'après-midi, rue Dupont, entre Washinton et Jackson, une descente dans une maison où il venait de voir un gros Chinois se faufiler subitement.

En arrivant à la porte, M. Burke, la trouvant fermée, l'enfonça sans plus de cérémonie. Au bout d'un étroit passage, une seconde porte également fermée fut ouverte par le même procédé. Mais une troisième, plus solide, résista d'abord. Le chef de police s'aperçut qu'elle était assujétie moins fortement par le haut que par le bas. Il se hissa avec les mains de l'autre côté du passage, et d'un coup violent il battit la porte en brèche de toute la force de ses deux pieds. L'élan avait été si vigoureux, qu'il passa tout d'une pièce à travers la porte, et vint tomber assis sur une table où le thé était servi. On peut imaginer l'effet de cette commotion soudaine au milieu des tasses, des soucoupes, des théières.

Mais ce ne fut rien, si on le compare à la panique dont les Chinois furent saisis par cette étrange apparition. La chambre était pleine de joueurs à longue queue qui pensaient certainement n'avoir rien à craindre de la police en plein jour et derrière

quant à vos amis de là-bas, j'espère que nous ne vous laisserons pas les regretter.

— Votre bonté me confond, Madame; il faut que je m'applique à la justifier.

— Ce n'est pas de la bonté, c'est de la justice. On s'honore des relations qu'on a avec le talent.

Bénédict secoua la tête d'un air d'incrédulité.

— Ne m'accordez pas si vite un tel brevet, dit-il. — J'ai étudié, voilà tout, je ne sais rien encore.

— Vous savez étudier... c'est beaucoup; et déjà il y a une auréole autour de votre nom.

— Vraiment vous me donneriez de l'orgueil, si je n'avais horreur de ce défaut.

— L'orgueil à petite dose n'est pas nuisible.

L'artiste ne répondit pas. Le silence était sa ressource pour éviter d'entrer dans la discussion.

Un peu plus loin, l'entretien recommença.

— Voyez-vous, Madame, reprit Bénédict, il ne faut pas vous étonner si je suis très-circonspect sur cette question de la gloire. Plus j'y attache de prix, plus j'envisage, non pas la difficulté qu'il y a à l'obtenir, car elle dépend souvent d'une circonstance imprévue, d'un hasard heureux, mais à en être digne et à la conserver. Il est arrivé à certains hommes de lutter toute la vie contre leur premier ouvrage qu'on leur opposait systématique-

ment, et d'avoir presque un ennemi dans ce qui avait fait leur fortune et leur illustration. Je pourrais ajouter bien des choses; mais ce chapitre me mènerait trop loin.

— Parlez, parlez, dit Juliette avec intérêt, nous avons le temps, à moins que vous ne trouviez que notre promenade a duré assez.

— Je suis à vos ordres, Madame.

— Vraiment! Je ne vous croyais pas docile!

— On est docile quand on est dévoué.

Il y eut un éclair dans le regard de la marquise; et elle dit, en sondant la physionomie de Bénédict :

— C'est beau, le dévouement, dans ce siècle où l'on ne croit plus, où les plus saintes affections sont mécon-

nues, où chacun vit pour soi!

— Oh! vivre uniquement pour soi, est-ce possible? N'est-ce pas s'enfermer dans l'étroit tombeau de l'égoïsme?

— Vous demandez si c'est possible!... Jetez donc les yeux autour de vous, Monsieur Bénédict, et que cette expérience vous serve de préservatif. Vous verrez les intérêts personnels inquiets, jaloux, soupçonneux; vous verrez la moitié de la société en garde contre l'autre; vous découvrirez la haine sous le sourire, la griffe sous le gant... On ne tue pas aujourd'hui, on déchire. Où est l'amour sincère, l'amitié active?... Le nom seul en est

resté. Le monde moderne a créé l'isolement au milieu de la foule, le silence au sein du bruit.

Ces paroles achevées, Juliette inclina un peu la tête, comme si elle continuait en elle-même un dialogue avec quelque peine secrète.

Ce fut Bénédict qui, à son tour, dirigea son regard sur elle.

— J'ignore, dit le peintre, pourquoi vous m'avez affligé. Savez-vous, Madame, qu'il n'est pas naturel de tenir un pareil langage lorsqu'on unit jeunesse, esprit, noblesse, fortune, et — ceci n'est pas un compliment, mais une simple appréciation d'artiste — beauté. Permis à un homme qui marche isolé, à un orphelin qui se souvient de son excellent père, à un artiste qui cherche sa voie, permis à lui de sentir de la lassitude, de se poser des doutes, de se défier du monde. Mais vous, Madame, qu'est-ce que la vie peut vous refuser? Votre chemin est jonché de roses. Les hommages épient votre passage; les sourires sollicitent votre sourire; chacune de vos paroles fait naître l'admiration; vos desirs sont des ordres; vous n'avez pas à prier, mais à commander. L'envie s'arrête devant votre nom, de même que toute rivalité s'efface devant votre supériorité. Dans le rang où le ciel vous a mise, vous exercez une sorte de royauté. Et vous pourriez être triste!...

la triple serrure qui les protégeait. Aussi, à la vue du chef de police tombant si inopinément au milieu d'eux, ils cherchèrent à fuir dans toutes les directions, sautant l'un par-dessus l'autre, se poussant afin d'échapper par les portes et par les fenêtres qui donnent sur le derrière de la maison. Cette scène fut semée d'incidents si comiques, de chûtes, de sauts périlleux, de longues queues se mêlant (et leurs propriétaires éperdus tirant en sens contraire), que le fonctionnaire perdit sa gravité et fut saisi d'un long accès de fou rire qui le tint cloué pendant quelque temps sur la table où il était tombé. Cela l'a empêché, dit-il, de constater le flagrant délit, d'appréhender par la queue quelques-uns des coupables.

M. Burke a dû se borner à revenir avec un interprète, et il a fait expliquer aux Chinois qu'ils ne devaient jouer ni le jour ni la nuit, et que fermer les portes à l'approche d'un officier de la loi était aussi un jeu dangereux.

— On lit dans le *Foyer breton* :

« Un funeste accident est venu porter le deuil dans la commune de Séné (Morbihan). Un habitant de cette commune, Tréhondart, qui avait fait glorieusement la campagne de Crimée, était décoré de la croix de la Légion d'honneur, et avait reçu quatre médailles de sauvetage, dont deux en or, partait, il y a quelques jours, pour la pêche aux huîtres. Ses deux filles l'accompagnaient. A peu de distance du rivage, un coup de vent prend l'embarcation par le travers et la submerge. Dans leur effroi, les filles de Tréhondart saisissent leur père. Ce fut la mort de ce malheureux. Paralysé dans ses mouvements, étreint avec la force que donne le désespoir à ceux qui se noient, il ne put ni se sauver ni sauver ses filles. Une d'elles seulement a été arrachée à la mort. Quant à Tréhondart, après avoir affronté bien des dangers, il a péri en vue du clocher de son village, dans des circonstances telles qu'il eût dû lui paraître on ne peut plus facile de se tirer de la peine. »

CHEMIN DE FER DE

GALVESTON à HOUSTON et HENDERSON.

SUBVENTION PAR L'ÉTAT.

ÉMISSION DE 6.000 OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES
Pour la construction de la 3^e section.

71 kilomètres sont en exploitation, se raccordant avec un réseau ouvert de 200 kilomètres.

L'obligation hypothécaire est de 100 dollars ou 530 francs. Elle produit 8 0/0 d'intérêt par an. Elle donne droit à une action libérée de 40 dollars ou 212 francs. Elle est remboursable à 583 francs, à partir de 1860, par tirage annuel.

TRUSTÉES OU FIDEL-COMMISSAIRES

Chargés de la conservation du gage du souscripteur : William Kent, ancien juge à la Cour suprême de New-York ; C.-B. Haddock, ancien ministre plénipotentiaire, à New-York.

COMITÉ EUROPÉEN :

Paris : Comte E. d'Alton-Shée, ancien pair de France, président ; vicomte de Rambourgt, député au Corps - Législatif ; major Erskine Fraser. — DÉLÉGUÉS À LONDRES : MM. P.-P. Blith, directeur de London and County Bank ; John Cross, directeur de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est ; William Gordon Tompson, vice-président de la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est ; Frédéric Twynam, propriétaire.

AGENTS DE CHANGE :

MM. Price et Brown, à Londres.

BANQUIERS :

La Banque Commerciale de Londres, la London and County Bank, à Londres ; la Banque Commerciale d'Ecosse, à Edimbourg ; sir Hewood, à Manchester ; MM. Beckett et C^{ie}, à Leeds.

AVOCATS DE LA COMPAGNIE, A LONDRES :

MM. Hugues, Kearsley, Masteroam, et Vallance and Vallance.

AGENTS :

MM. Hope et Mackay, à Edimbourg ; Henry Withworth, à Manchester ; Thomas Plint, à Leeds.

On souscrit à Saumur, chez M. REVEAU, agent de change, et à Angers, chez M. BARON-FILION, banquier ;

A Paris, au siège de l'Administration, 21, rue de la Chaussée-d'Antin ;

A Londres, 196, Gresham-House, Broad street.

Dans les villes où la souscription n'est pas ouverte, on peut verser les fonds aux Messageries, au crédit de la Compagnie, ou les adresser en valeurs à vue sur Paris, à l'Administration.

La répartition des obligations sera faite au prorata des souscriptions. (80)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Société de secours mutuels approuvée, la *Saumuroise*, s'est réunie en assemblée générale, à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 13 février.

Il résulte du compte rendu par M. Bruas, président, pour l'exercice 1858, que la *Saumuroise* possédait au 31 décembre :

Fonds placés en principal et intérêts 5,256 fr. 40
Fonds en caisse chez le trésorier... 1,270 20

Ensemble..... 6,526 fr. 60

Plus, à la Caisse des dépôts et consignations, avec affectation spéciale à un fonds de retraite destiné à fournir des pensions à quelques-uns des sociétaires âgés, conformément aux prescriptions du décret du 26 avril 1856, la somme de..... 3,135 fr.

Ce qui constitue, pour la *Saumuroise*, un avoir général, au 31 décembre 1858, de..... 9,661 fr. 60

Il n'est que bruit, depuis lundi soir, d'un tremblement de terre qui aurait eu lieu dans notre pays. La secousse se serait fait sentir dans la campagne, tout autour de Saumur ; Distré, Pocé, St-Florent, le Petit-Puy, Villebernier, auraient ressenti une violente commotion. Notre ville paraît avoir été épargnée. Quelques personnes cependant prétendent avoir entendu, lundi soir, sur les 6 heures 1/2, un bruit analogue à celui que produit le roulement d'un lourd charriot ; d'autres le comparent à la détonation d'une pièce de canon à une distance éloignée. Le temps, lundi soir, était calme, la température était douce pour la saison, et il ne tombait pas de pluie.

M. de Larrard, chef de gare à Angers, vient d'être nommé chef de gare à Bordeaux. Il est remplacé à Angers par M. le chef de gare d'Etampes.

Le bassin de Saint-Nazaire présente en ce moment l'aspect de la plus grande activité. Dix-neuf trois-mâts et deux paquebots à vapeur sont en pleine opération de chargement et de déchargement ; les uns déchargent par chemin de fer, les autres par gabarres ; quelques-uns chargent et déchargent en même temps. Les cris et les chants des travailleurs, mêlés aux roulements des longues files de wagons qui viennent s'aligner sur les quais, contrastent singulièrement avec le calme qui régnait sur ces mêmes quais, il y a quelques mois à peine. La rade, de son côté, est convertie de navire, que la tempête empêche de prendre la mer.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Marseille, 16 février. — Le *Journal de Constantinople*, du 9, confirme la protestation de la Porte à l'égard des élections dans les Principautés et l'appel adressé par elle à ce sujet à la conférence de Paris. La *Presse d'Orient* dit qu'une députation moldave, partie de Jassy pour demander l'investiture en faveur du colonel Couza, était attendue le 9 février à Constantinople. Les correspondances particulières ne croient pas que cette députation soit reçue par la Porte.

Quinze mille Turcs sont échelonnés sur le Danube, ce qui n'empêche pas les Roumains de prendre une attitude pleine de résolution. Sir Henry Bulwer ainsi que M. de Prokesch ont de fréquentes conférences avec les ministres du Sultan.

Les nouvelles d'Athènes, en date du 10 février, apprennent que la déclaration de M. Gladstone, contenant un refus au nom de la reine d'Angleterre de satisfaire aux demandes des députés de Corfon, a été accueillie par un morne silence.

Berne, 15 février. — Dimanche dernier, à l'occasion des élections, pour le canton du Tessin, de graves désordres ont eu lieu à Pontresa. Un homme a été tué et quatorze autres ont été blessés. Le gouvernement a envoyé des troupes pour rétablir l'ordre. — Havas.

LOCATION DE JOLIS COSTUMES

Sortant de la maison Babin de Paris.

S'adresser rue des Bouchers, maison du Télégraphe, au rez-de-chaussée. (81)

TAXE DU PAIN du 16 Février.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 14 c. 58 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 12 c. 08 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 9 c. 58 m.

BOURSE DU 15 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 67 75.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 97 20.

BOURSE DU 16 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 70

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 97 20

P. GODET, propriétaire - gérant.

— Moi ? jamais !... s'écria M^{me} de Montglars, avec un accent enjoué, auquel Bénédicte ne se méprit pas. Moi triste, c'est parfait !... N'allez pas vous imaginer cela ; j'en serais très-fâchée.

— J'ai pu le croire... ou le craindre.

— Ne le croyez pas, et n'ayez pas non plus cette crainte éharentable.

Ce retour subit décontenança l'artiste. Juliette ajouta.

— Ce que c'est que de se lancer sur le terrain de la sentimentalité ! On divague alors. A nous deux nous aurions fini par faire un cours de misanthropie, comme ce pauvre M. Gournet, qui paraît un honnête homme, mais qui avec ses grandes phrases est bien ennuyeux.

— Je n'aime pas ce M. Gournet.

— Pourquoi ? est-ce prévention ? On assure qu'il a été malheureux ; aussi malgré sa brutalité je m'intéresse à lui.

— Son malheur peut être intéressant ; sa personne ne l'est pas.

— Vous êtes sévère.

— Je suis franc. L'infortune demande une grande élévation d'esprit, une mesure qu'on sait rarement garder. On ne doit pas l'épancher avec violence, comme le torrent de lave que jette le volcan. Je permettrais à M. Gournet d'être triste, et alors sa main rencontrerait la

mienné : je ne lui permets pas d'être dur et aigre. Mais ne parlons que de vous.

— A quoi bon ? j'ai tout dit.

— Non, Madame, et je persiste à penser qu'il y avait un sens profond dans le tableau de la société, tel que vous l'avez tracé.

— Vous y tenez donc bien ! Vous-même vous avez dépeint mon bonheur et ce que vous avez appelé ma royauté.

— Les rois de ce monde ont trop souvent en face d'eux les révolutions.

— Taisez-vous, Monsieur Bénédicte ! vous m'effrayez.

— Le ciel m'en préserve. Mais, que voulez-vous ? l'amitié, — et je suis fier que vous et le marquis m'ayez accordé ce privilège. — l'amitié s'inquiète aisément. Que de fois, dans la campagne de Rome, au milieu des marmelles, quand je rêvais ou dessinais, adossé à un cippe antique, j'ai aperçu tout à coup sur le bleu de l'horizon un point noir qui grandissait insensiblement et prenait les proportions d'un nuage. Peu à peu l'azur italien était remplacé par une teinte grise ; des vapeurs lourdes et sinistres s'abaissaient vers la terre. Les buffles effarés couraient follement par troupes, soulevant sous leurs sabots des flots de poussière, et allaient se cacher sous les grands roseaux des marécages. Soudain un éclair déchirait

la voile de l'obscurité, un roulement de tonnerre répondait à ce premier signal, et alors un orage bouleversait la solitude de l'*Agro romano*. Ce point noir, presque imperceptible, ne se dessine que trop dans les existences les plus belles et les plus heureuses.

La marquise avait écouté attentivement.

— C'est toute une peinture, dit-elle avec insouciance. Jusqu'à présent je n'ai pas, pour mon compte, entrevu votre « point noir. »

— Et j'espère qu'il ne vous apparaîtra jamais. Cependant ne craignez-vous pas que les plaisirs, en vous appelant sans relâche, ne finissent par vous apporter leur fatigue et leur satiété ?

— Ceci est affaire de médecin. Rassurez-vous : chaque année, j'ai, pour me remettre des soirées et des bals, le précieux remède des eaux de Bade ou d'Aix. Vous voyez que je puis sans crainte me laisser solliciter par les plaisirs. D'ailleurs, j'en ai besoin. Cette vie étourdissante, ce tourbillon qui m'emporte, me sont devenus nécessaires ; il me faut ce mouvement, cette agitation, ce changement perpétuel ; je ne veux pas être seule !

L'artiste soupira sans se permettre aucune objection.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3.

PURGE

D'hypothèques légales.

Suivant contrat passé devant M^e Mandin et son collègue, notaires à Doué (Maine-et-Loire), le sept janvier mil huit cent cinquante-neuf, enregistré, et transcrit au bureau des hypothèques de l'arrondissement de Saumur, le vingt-cinq janvier mil huit cent cinquante-neuf, vol. 349, n° 41.

M. Antoine-Lucien Guérin, propriétaire, demeurant à Chozé, commune de Cizay.

A acquis de MM. Denis-Louis Goulard père, propriétaire, demeurant ville de Doué, et Nicolas Moisset, dit Gateau, aussi propriétaire, demeurant au bourg de la commune du Coudray-Macouard, ayant agi au nom et comme mandataires de M. Marie-Charles-César-Ferdinand de la Selle, propriétaire, et de dame Amélie-Louise-Victoire d'Ambray, son épouse, demeurant ensemble à Orléans, rue Cloître-Saint-Etienne, n° 14, et ayant demeuré au château de la Ferté-Beauharnais, commune de ce nom, aux termes de deux procurations reçues par M^e Belouet, notaire à Orléans, l'une, le dix février mil huit cent cinquante-sept, et l'autre, les vingt-neuf et vingt-cinq juin mil huit cent cinquante-huit.

Les immeubles ci-après désignés, situés commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, et dépendant de la propriété d'Asnières, savoir :

1° La pièce de bois, dite du Bois-Mort, contenant deux hectares soixante-cinq ares, et joignant au nord et au levant un chemin, au midi le champ dit des Nappes-d'Asnières et le Bois-Bottreau, appartenant à M. Guérin, au couchant ledit bois et le chemin ;

2° La pièce de bois, dite de l'Aunis-Vieux-Bois, contenant deux hectares vingt-huit ares ;

3° La pièce de bois, dite de l'Aunis, ou Bois-Mort-Glandis, contenant trois hectares dix-neuf ares.

Ces deux bois, en un seul tenant, joignent au nord un chemin, un bois et une futaie de M. Guérin, au midi et au couchant la pièce de terre dite du Bois-Mort et des Saules, dépendant d'Asnières, vendue aux sieurs Guibert et Pasquier, au levant M. Guérin.

4° La pièce du Bois-Mort, autrefois en sapin, aujourd'hui en landes et jeune bois, joignant au levant et au midi un chemin, au nord M. Guérin, au couchant la pièce du Bois-Mort, vendue à M. Pasquier, fossé mitoyen entre, contenant quatre hectares quatre-vingt-dix-sept ares ;

5° Le bois de Montplaisir, joignant au levant le chemin des Moncorons, au midi diverses personnes, au couchant divers propriétaires, au nord le pré des Nappes et le pré de la Renaudière, contenant quatre hectares soixante-quatorze ares.

Total de la contenance : dix-sept hectares quatre-vingt-trois ares. Ces immeubles sont compris au plan cadastral de la commune de Cizay, sous les n°s 224, 226, 227, 227 bis et 222, section J.

Les anciens propriétaires desdits immeubles sont, outre les vendeurs :

- 1° L'Etat ;
- 2° M. Jean-Joseph de la Selle, aïeul de M. de la Selle, vendeur ;
- 3° M^{me} Angélique Bonnechouart, sa veuve ;
- 4° M. René de la Selle de Ligné, père du vendeur.

Prix.

Cette vente a été faite, outre les clauses et conditions énoncées audit contrat, moyennant la somme de vingt mille deux cent cinquante-huit francs, qui a été payée comptant, et il a été déclaré par M. Guérin que cette acquisition était faite pour tenir lieu à M^{me} Sophie-Laure-Isabelle Parrain, son épouse, demeurant avec lui, de remploi de ses propres, aliénés pendant la durée de la communauté d'entre elle et son mari, ou d'emploi de ses deniers personnels, et que conséquemment lesdits immeubles resteraient propres à M^{me} Guérin, ce qui a été accepté par M. Guérin.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles ci-dessus désignés, M. Guérin a déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur une copie dûment collationnée du contrat sus-relaté, et l'acte qui en a été dressé le trente-un janvier mil huit cent cinquante-neuf, a été notifié, savoir : à M^{me} de la Selle, sus-nommée, par exploit de Coutant, huissier à Orléans, en date du dix février mil huit cent cinquante-neuf, enregistré.

Et, à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, par exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du dix du même mois, aussi enregistré ;

Avec déclaration que cette formalité avait pour but d'obliger ceux qui seraient fondés à exercer des droits d'hypothèques légales sur lesdits biens, à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à peine de déchéance, et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait, sur lesdits immeubles, être pris inscription pour raison d'hypothèques de cette nature, ledit sieur Guérin serait publier ladite notification dans un journal judiciaire, conformément à la loi.

Fait et rédigé le présent, à Saumur, le quatorze février mil huit cent cinquante-neuf, par l'avoué sousigné.

(75) SEGRIS, avoué.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 20 février 1859, à 11 heures du matin, et le mardi suivant, s'il y a lieu.

Il sera procédé par M^e Poynot, à la requête de M. René Vallée, propriétaire à Allonnes, tuteur de M. Auguste Renard, son petit-fils, en la maison sise à Montreuil-Bellay, ci-devant habitée par M^{me} veuve Renard-Vallée, à la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de sa succession, consistant en plusieurs bons lits, linges, armoires, vaisselle, et autres objets. On paiera comptant et 5 p. 0/0. (76)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE FORESTIER.

Les créanciers de la faillite du sieur Forestier, chausournier à Trèves-Cunault, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se présenter le vingt-deux février courant, 11 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, pour donner leur avis sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU. (77)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ROCHOUX.

Les créanciers de la faillite du sieur Rochoux, horloger à Saumur, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le vingt-deux février courant, 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés tant sur l'état des créanciers présumés, que sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU. (78)

A VENDRE

PAR PARTIES.

Par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

En la salle de la Mairie de la commune de Saint-Just.

Le dimanche 27 février 1859, à l'heure de midi.

UN PRÉ,

Situé dans la prairie de Mollay, Commune de Saint-Just-sur-Dive.

Contenant 7 hectares 94 ares 17 centiares, joignant au nord M. Ecot et les représentants du sieur Cassegrain, au midi les représentants Hubault et autres, au levant MM. de Brézé, Dubois, Voiland et autres, au couchant MM. Decron, Deshayes et autres.

Ce pré est divisé en 18 lots, le 1^{er} de 73 ares 17 centiares, les 15 suivants de chacun de 44 ares, et le 18^e de 17 ares 10 centiares.

Il sera accordé de grandes facilités pour les paiements. (60)

A VENDRE

L'AUBERGE DU DAUPHIN

ou du

SOLEIL-LEVANT,

Située à Saumur, rue de la Petite-Douve, et actuellement occupée par le sieur JEANNIN.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (61)

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION ET PAR PARTIES,

En la salle de la Mairie de la commune de Saint-Martin-de-la-Place

Le dimanche 6 mars 1859, à l'heure de midi.

Par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

LA FERME DES MONTS,

Appartenant aux héritiers Bellanger,

D'une contenance de 5 hectares 46 ares, située dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place, et actuellement exploitée par Moutaudon. (72)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON, Située sur la levée d'Enceinte.

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

A CÉDER

DE SUITE.

Très-bon Établissement de loueur de chevaux et voitures.

S'adresser au bureau du journal.

MAISONS

A VENDRE

UNE MAISON, située rue Saint-Jean, formant deux magasins, n°s 44 et 46, occupée par M. Brazier, chapelier.

Une AUTRE MAISON, située place de l'Hôtel-de-Ville, n° 20, occupée par M. Beneston, boucher, ayant derrière un autre bâtiment séparé par une cour et donnant rue de la Cocasserie, n° 4, occupée par M. Rebeilleau, cabaretier.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts, ou à M^e DUTERME, notaire.

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

DRAGÉES ANTI-BLENNORRAGIQUES

de GUIGON, pharmacien, 167, rue St-Honoré, à Paris.

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.

GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infailible.

Dépôt : à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien. (31)

En vente au bureau de l'Echo Saumurois :

LE DELUGE DE SAUMUR

A MM. LES HABITANTS DE LA VILLE DE SAUMUR.

AVEC DES OUVERTURES POUR GARANTIR A L'ADVENIR DES INONDATIONS ORDINAIRES DE LA LOIRE, NON-SEULEMENT LA VILLE

DE SAVMVR, MAIS LES AUTRES VILLES ASSISES SUR

CETTE RUIÈRE,

Par BOVRNEAV.

Augmenté du récit des inondations de 1843 et 1856.

UN VOLUME IN-12 — PRIX : 1 FR. 25 c.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,